

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Sport	525

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

VU la décision du Comité international olympique du 13 septembre 2017 désignant Paris comme ville hôte des Jeux de la XXXIIIe Olympiade en 2024,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 15 octobre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

ENTENDU Carine MENAGE, Denis LA MACHE, Lucie ETONNO, Laurence GARNIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la candidature de la collectivité au label « Terre de Jeux 2024 »,


S'ENGAGE

dans cette perspective à mettre en œuvre un plan d'actions ambitieux pour que la Région devienne un acteur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024,

APPROUVE

que le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) des Pays de la Loire, pour lequel la livraison du nouvel équipement est programmée à l'été 2021, et dont le plan de financement est présenté en annexe 1, soit Centre de préparation aux Jeux.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Pascale DEBORD

Elus absents lors du vote : Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD (non inscrits).

REÇU le 21/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs